

Ce document vise à faciliter les références en **NUTRITION CLINIQUE** aux Directions des activités hospitalières (DAH).

Avant de procéder à la référence professionnelle, il est important que le référent :

- Explique la démarche et obtienne le consentement de la personne usagère et la personne habilitée à consentir, le cas échéant;
- S'assure qu'une référence à la même discipline et pour la même problématique n'a pas été déjà complétée;
- S'assure de compléter de façon lisible et de transmettre la référence selon la modalité spécifiée.

CHAMP D'EXERCICE

Le champ d'exercice des **diététistes-nutritionnistes** est d'évaluer l'état nutritionnel d'une personne, déterminer et assurer la mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention visant à adapter l'alimentation en fonction des besoins pour maintenir, améliorer ou rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement ou offrir le soulagement approprié des symptômes.¹

DÉLAI DE PRISE EN CHARGE

Les cibles du délai de prise en charge sont : un maximum de 24h pour les situations préjudiciables et un maximum de 48h pour les autres motifs, et ce, selon la disponibilité des ressources. Veuillez noter que le service de nutrition clinique est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

MOTIFS DE RÉFÉRENCE

SITUATION PRÉJUDICIABLE

- Évaluer la déglutition via l'équipe dysphagie
- Évaluer l'état nutritionnel en contexte de dysphagie sévère, en présence d'une obstruction partielle ou complète du tube digestif afin de déterminer la voie d'alimentation
- Évaluer l'état nutritionnel en contexte de NPO ou diète liquide, et ce, depuis trois jours sans soutien nutritionnel, afin de déterminer la voie d'alimentation
- Évaluer l'état nutritionnel en contexte de nutrition entérale ou nutrition parentérale débutée ou envisagée

PLANIFICATION DE CONGÉ

- Effectuer des démarches de planification des produits et d'équipements nécessaires à une nutrition entérale à domicile ainsi que l'enseignement relié lors d'un retour dans son milieu de vie

AUTRES MOTIFS

- Évaluer l'état nutritionnel en contexte de :
 - Malnutrition suspectée ou avérée (Ex. : Dépistage de la malnutrition positif)
 - Dysphagie avec nouvelles textures et consistances recommandées
 - Pathologie ou condition entraînant des impacts nutritionnels (Ex. : apport alimentaire, tolérance, besoin accru, malabsorption, interactions médicamenteuses)
 - Bris de l'intégrité de la peau (lésion de pression, plaie chirurgicale) lors d'enjeu nutritionnel
- Enseigner sur l'alimentation en lien avec une pathologie ou condition de novo ou décompensée
- Soins palliatifs: Instaurer une diète favorisant le confort

PRÉALABLES À LA DEMANDE DE CONSULTATION

Taille (mesurée ou rapportée) et poids réel (pesée à l'admission et ensuite hebdomadairement) documentés.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Ajuster le menu selon goût/aversion et préférence d'une personne usagère qui ne requiert pas d'intervention nutritionnelle
 - HAL et HDS : Référer au technicien·ne en diététique
 - HBM : Ajouter l'information sur Microgesta
- Enjeux de déglutition déjà connu, stable ET compensé

Références : ¹ Code des professions. RLRQ, c. C-26, art 37. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-26			
Outils cliniques associés :	Guide explicatif du processus clinique DSMREU – volet opérations – GUI10404 Priorisation des requêtes en ergothérapie, nutrition clinique, orthophonie, physiothérapie et service social des Directions des activités hospitalières – PRC-CISSMO-10353	Entrée en vigueur :	2026-06-16
Rédigé par : Comité DSMREU-QEP et DSMREU-opérations	Approuvé par : Chantale Boulay, directrice des services multidisciplinaires de santé et services sociaux	Révision :	AAAA-MM-JJ
PRC-CISSMO-10354 (2026-06)	Direction émettrice : Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux		

ACHEMINEMENT DES REQUÊTES

HAL Hélios Harris Flex
HBM Urgence : physiotherapiehbm.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca Unité de soins : Fax : 450-829-2871
HDS Dysphagie : dysphagiehs.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca Urgence : Fax : 450-373-3611 Unité de soins : Micro Gesta

Références : ¹ Guide explicatif: Modifications au champ d'exercice et à l'activité réservée des diététistes-nutritionnistes (ODNQ, 2026).			
Outils cliniques associés :	Guide explicatif du processus clinique DSMREU – volet opérations – GUI10404 Priorisation des requêtes en ergothérapie, nutrition clinique, orthophonie, physiothérapie et service social des Directions des activités hospitalières – PRC-CIASSMO-10353	Entrée en vigueur :	2026-06-16
Rédigé par : Comité DSMREU-QEP et DSMREU-opérations	Approuvé par : Chantale Boulay, directrice des services multidisciplinaires de santé et services sociaux	Révision :	AAAA-MM-JJ
PRC-CIASSMO-10354 (2026-06)	Direction émettrice : Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux		